

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Authume - 18H30

Président : Monsieur Dominique MICHAUD
Secrétaire de séance : Monsieur Bernard GUERRIN

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 65
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 19 juin 2025
Date de publication : 3 juillet 2025

Conseillers présents

MICHAUD Dominique	THEVENIN Hélène	MIRAT Maryline
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	TRONCIN Dominique	REBILLARD Jean-Michel
DAUBIGNEY Jean-Michel	CHEVAUX Bruno	ROCHE Paul
JEANNET Nathalie	ROBERT Jean-Claude	BREMOND Gabriel
MEUGIN Olivier	MATHIOT Agnès	RIOTTE Christine
GUERRIN Bernard	GINDRE Denis	CHAPIN Jean-Paul
SOLDAVINI Grégory	VERNE Pierre	JEANNEROD Georges
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	DIEBOLT Alain
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAUTARD Christophe	PANNAUX Joël
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	GUIBELIN Hervé
ROY Jean-Yves	BERTHAUD Mathieu	MILLIER Cyril
CALINON Séverine	CHAMPANHET Stéphane	VIVERGE Patrick
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	DAVID Françoise
GAGNOUX Jean-Baptiste	DELAINE Isabelle	SAGET Emmanuel
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	SANCEY Pascal
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	PERNOUX Annie
LEPETZ Joëlle	GIROD Isabelle	DEJEAN Sylvie
MANGIN Isabelle	HERRMANN Nadine	LEGRAND Jean-Luc
PECHINOT Jacques	JARROT-MERMET Laëtitia	
RYAT Thomas	MARCHAND Sylvette	
STOLZ Julien	MBITEL Mohamed	

Conseillers suppléés

BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	LABOUROT Céline suppléée par PESENTI Bruno
BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David	LAGNIEN Jacques suppléé par MURA-BIRON Aurélie
JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine	

Conseillers absents ayant donné procuration

LEFEVRE Jean-Philippe donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
GERMOND Daniel donne procuration à ANTOINE Patricia
GOMET Nicolas donne procuration à HERRMANN Nadine
GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
JABOVISTE Philippe donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à MARCHAND Sylvette
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude
CALLEGHER Aline donne procuration à DEJEAN Sylvie
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

FICHERE Jean-Pascal	PAUVRET Emeric	GRUET Olivier
LACROIX Olivier	DRUET Timothée	MATHEZ Christian
BONIN Jean-Luc	EMONIN Laurent	GINET Gérard

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20250626-DCC2025042-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE

La présidence de séance est donnée à Monsieur Dominique MICHAUD.

En préambule, il convient de rappeler que la Communauté d'Agglomération a été retenue pour expérimenter le Compte Financier Unique - CFU.

Le CFU est régi par le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 qui dispose que le « *compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents* ».

D'autre part, seuls les budgets régis par la norme comptable M57 ainsi que par la norme comptable M4 sont concernés par le CFU pour les comptes de l'exercice 2024.

Par conséquent, la présente délibération concerne les budgets suivants :

- Budget Principal
- Budget Annexe Zones d'Activités Economiques (ZAE)
- Budget Annexe Transports
- Budget Annexe Assainissement

Le Conseil Communautaire prend connaissance du CFU de l'exercice 2024, lequel peut se résumer comme suit :

EXERCICE 2024	REALISES		RESTES A REALISER		RESULTAT DE CLOTURE
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
BUDGET PRINCIPAL					
Recettes	69 608 842,82	14 466 083,53		4 864 646,79	
Dépenses	60 468 917,00	17 341 548,73		9 765 933,07	
Déficit reporté		-1 513 822,35			
Excédent reporté	4 063 212,71				
Déficit ou excédent	13 203 138,53	-4 389 287,55	0,00	-4 901 286,28	3 912 564,70
BUDGET ANNEXE ZAE					
Recettes	2 753 447,69	2 702 141,41			
Dépenses	2 840 944,06	2 762 371,35			
Déficit reporté	0,00	-1 864 917,83			
Excédent reporté					
Déficit ou excédent	-87 496,37	-1 925 147,77	0,00	0,00	-2 012 644,14
BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
Recettes	6 158 242,90	82 500,80			
Dépenses	6 156 647,81	105 182,67		4 986,20	
Déficit reporté	0,00				
Excédent reporté		193 949,05			
Déficit ou excédent	1 595,09	171 267,18	0,00	-4 986,20	167 876,07
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT					
Recettes	2 820 482,06	898 292,04		351 936,00	
Dépenses	1 840 356,81	1 081 412,88		1 929 421,54	
Déficit reporté					
Excédent reporté	589 253,11	357 099,82			
Déficit ou excédent	1 569 378,36	173 978,98	0,00	-1 577 485,54	165 871,80
Résultats de l'exercice (avant reports) soit excédent (déficit) reports (solde)	14 686 615,61	-5 969 189,16	0,00	-6 483 758,02	2 233 668,43
Résultats de l'exercice (après reports)	8 717 426,45	-6 483 758,02			
Résultat de clôture	14 686 615,61	-12 452 947,18			
	2 233 668,43				

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20250626-DCC2025042-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

Compte tenu du budget primitif de l'exercice 2024, du budget supplémentaire et des décisions modificatives qui s'y rattachent,

- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats,
- les comptes de gestion dressés par Madame le Comptable Public, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer.

Vu que Madame le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire,

Vu l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Vu la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président ayant quitté la salle avant le vote du Compte Financier Unique 2024,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** pour les budgets suivants, le Compte Financier Unique (CFU) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'exercice 2024 tel qu'établi par Madame le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelant ni observation ni réserve de sa part :
 - Budget Principal (nomenclature M57),
 - Budget Annexe Zones d'Activités Economiques (nomenclature M57),
 - Budget Annexe Transports (nomenclature M43-D),
 - Budget Annexe Assainissement (nomenclature M49-D),

SCRUTIN POUR : 72
 CONTRE : 3
 DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

*Fait à Authume, le 26 juin 2025.
Pour extrait certifié conforme,
Le 1^{er} Vice-président en charge de
l'aménagement et de l'urbanisme,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique



Dominique MICHAUD.

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20250626-DCC2025042-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025